article suivant La Poste annonce qu'elle va compenser...

La toxicité du Roundup, un désherbant de Monsanto, doit être réévaluée

Le rapporteur du Conseil d'Etat exige un nouvel examen du pesticide par le ministère de l'agriculture



Série noire pour la branche française de Monsanto, le géant américain des produits phytosanitaires. C'est au tour de son produit phare, le Roundup Express, de se trouver sur le banc des accusés. Lundi 13 février, le rapporteur du Conseil d'Etat a exigé un nouvel examen de ce désherbant vendu au grand public dans les jardineries. Le rapporteur enjoint au ministère de l'agriculture d'en analyser la toxicité dans un délai de six mois, de statuer à nouveau sur l'autorisation de mise sur le marché du pesticide et de verser aux requérants la somme de 3 000 euros pour leurs frais de procédure. Le Conseil d'Etat suit généralement les avis de ses rapporteurs.

A l'origine de la procédure, il y a Générations futures, une association spécialisée dans les atteintes de la chimie sur l'environnement, et Jacques Maret, un cultivateur bio. Ce dernier est installé en Charente comme - pure coïncidence - Paul François, le céréalier qui a fait reconnaître la responsabilité de Monsanto, après avoir été intoxiqué accidentellement par un autre des herbicides de la multinationale, le Lasso. L'audience de cette dernière affaire, qui s'est tenue en premier ressort devant le TGI de Lyon, a aussi eu lieu le 13 février.

" Omerta "

"Les produits de Monsanto sont conformes aux exigences de sécurité en place au moment de leur mise sur le marché. - La société - a une politique très rigoureuse en ce qui concerne l'évaluation scientifique de la sécurité des produits de protection des plantes ", a réagi l'entreprise, dans un communiqué sur le Lasso. Elle pourrait avancer les mêmes arguments au sujet du Roundup. Or, c'est le manque d'études sur les effets des molécules de désherbant qui lui est reproché.

Les requérants parlent même d'une "omerta" qui les a obligés à financer eux-mêmes de coûteuses analyses sur la composition de deux autres Roundup également dans leur ligne de mire : les Extra 360 et GT Plus.

Les adhérents de Générations futures et M. Maret s'étaient adressés au ministère de l'agriculture pour demander l'abrogation de l'herbicide. Ils faisaient valoir que certains éléments de sa composition n'avaient pas été considérés comme "substances actives" et donc non pris en compte dans l'évaluation de la toxicité du produit. Une bonne partie du débat a porté sur cette question scientifique.

"Le Roundup contient non seulement du glyphosate, perturbateur endocrinien - suspecté - avec des effets à long terme, mais aussi une sorte de détergent adjuvant qui aide la molécule à pénétrer dans la plante, explique Jacques Maret. C'est la toxicité de leur mélange qui doit être évaluée. La direction de l'alimentation n'a jamais voulu nous entendre. "Ils se sont donc tournés vers le Conseil d'Etat, au nom d'une directive européenne stipulant que chacune des molécules doit être étudiée, ainsi que le mélange chimique qui en résulte.

1 sur 2 15/02/12 15:14

Pourquoi avoir ciblé le Roundup Express ? "Parce que nous disposions d'analyses sur ce désherbant et parce que Monsanto le distribue tout autour du monde ", répond le cultivateur. L'homme a beau faire partie des Faucheurs volontaires d'OGM et d'un mouvement au titre limpide : "Combat Monsanto ", il dénonce surtout l'attitude de l'administration. "Nous avons récupéré un document de l'ex-AFSSA. Celle-ci note que "le pétitionnaire n'a pas étudié les effets du produit sur le public concerné", mais lui a tout de même donné un avis favorable..."

Martine Valo

© Le Monde

article précédent

article suivant

Le gouvernement veut fermer toutes les... La Poste annonce qu'elle va compenser...

2 sur 2